

Recours au Règlement

M. le Président: Compte tenu du calendrier, j'essaierai de présenter mes observations à la Chambre demain.

La députée de Hamilton-Est a la parole.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je vous saurais gré de donner suite au rappel au Règlement fait par la députée de Northumberland, vu qu'elle vous en avait avisé. Comme le leader du gouvernement à la Chambre a porté diverses accusations contre les députés de ce côté-ci qui ont soulevé cette question, je pense qu'il serait bon, aux fins du compte rendu, que la députée de Northumberland ait la chance de pouvoir exprimer son objection.

M. le Président: Je regrette, mais je viens tout juste de demander à la députée de Northumberland si son objection avait trait à la même question et elle a répondu que oui. En tout cas, sa plainte porte-t-elle sur la remarque dont il est question?

Mme Stewart: Oui.

M. le Président: Je vais exercer mon pouvoir discrétionnaire et mettre fin ici à la discussion.

Si je procède ainsi, c'est que plusieurs députés vont se lever pour dire exactement la même chose et cela ne se terminera jamais. Nous avons été saisis de la question et j'ai certainement pris bonne note.

Je crois que nous devons maintenant passer à un autre sujet.

Le député de Calgary-Nord-Est a la parole.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Comme vous le savez, c'est aujourd'hui le 60^e anniversaire de l'indépendance du Canada, de la fin de son statut de colonie. Je me demande s'il convient que la Chambre siège et s'interroge pour savoir qui insulte qui. Elle devrait plutôt s'ajourner à demain.

• (1520)

M. le Président: Si cette suggestion avait été faite il y a une heure, nous nous en porterions tous probablement beaucoup mieux.

[Français]

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE—ON DEMANDE SI UNE DÉCISION SERA RENDUE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, le très honorable premier

ministre s'adressait au leader parlementaire du Bloc québécois en le traitant d'hypocrite et d'insignifiant. À deux reprises, je vous ai demandé si ce langage était parlementaire.

[Traduction]

M. le Président: Je me demande si je ne pourrais pas épargner des pertes de temps à la Chambre et au député. J'ai pris bonne note de la question. Je rendrai une décision à ce sujet dès que possible. J'ai été saisi de la question, je sais de quoi elle retourne et j'achève mes délibérations. Je tenterai d'y répondre de mon mieux. Je ne crois pas qu'il faille la débattre deux fois.

[Français]

M. Plamondon: Recours au Règlement, monsieur le Président. Vous êtes un hypocrite et un insignifiant!

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

L'IMPRESSION

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que la présidence m'éclaire.

En octobre, j'ai fait imprimer un article que je voulais envoyer aux habitants de ma circonscription. Malheureusement, je ne savais pas que l'article que je signalais était considéré comme un article politique. Cet article a donc été imprimé.

Je vous ai écrit en octobre, monsieur le Président, et j'ai reçu une réponse cette semaine. J'ai voulu savoir combien avait coûté l'impression de ce document. Ce qui m'ennuie encore plus, c'est que j'ai voulu faire imprimer un extrait du hansard et qu'un préposé au service d'impression m'a indiqué qu'il ne pouvait en faire l'impression parce qu'il s'agissait d'un document politique.

J'aimerais que vous me disiez, monsieur le Président, en quoi le contenu du hansard est-il si politique que nous ne puissions en faire des impressions en offset? Ce que je voulais faire imprimer en offset ce jour-là, c'était les discours du premier ministre et du chef de mon parti au sujet de la Constitution. Pourtant, un employé de l'imprimerie a dit qu'ils étaient politiques.

Monsieur le Président, je voudrais que vous me montriez un texte du hansard qui n'est pas politique. N'est-ce pas la politique qui nous a amenés ici?